

# Conseil Municipal du 25 août 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq août,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BORZO, Maire.  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12 août 2016

**Présents :** MMES et MM. BORZO, BARIVIERA, CANCE, COMBA, DUBOIS, GINESTET, MARTINEZ, PAPIN, PEGOURIE, PELIGRY

**Excusée :** MME LEMOINE donne procuration à Mme DUBOIS,  
M. MAGNE donne procuration à M. PAPIN  
MME MASBOU donne procuration à M. GINESTET

**Absents :** MME POUGET et M. VIRATELLE

**Secrétaire de séance :** Mme DUBOIS Cécile

## ORDRE DU JOUR :

### 1 – Travaux d'aménagement des berges du Lot :

- Révision du plan de financement et demande de subvention FNADT en accord avec l'Entente de la Vallée du Lot ;
- Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec EDF ;
- Autorisation pour l'acceptation de dons (d'entreprises et d'associations) et affectation de ces dons au financement de cette opération.

### 2 – Proposition de validation de la zone tampon du chemin de Saint Jacques de Compostelle sur le territoire de la commune

### 3 - Questions diverses

#### 1 – Travaux d'aménagement des berges du Lot :

En préalable, Madame COMBA, Adjointe au Maire, informe les membres du conseil de l'état d'avancement du projet d'aménagement des berges. Elle indique que l'entreprise RICHIN (originaire de Montauban) a prévu de commencer les travaux à compter du 17 octobre prochain. Ceux-ci ne devraient pas excéder cinq semaines (délai envisageant des épisodes pluvieux). Cette opération sera ensuite suivie de la plantation de boutures cédées à titre gratuit par Monsieur BORREDON. Cette seconde phase sera réalisée par des bénévoles (encadrés par M. Borredon) et pour laquelle des pêcheurs se sont déjà portés volontaires.

Concernant la partie administrative du dossier, Mme COMBA précise que la mairie a déjà reçu une autorisation de principe d'EDF. Parallèlement, un courrier de déclaration de travaux a été adressé le 16 août dernier à la DDT accompagné d'une demande d'occupation temporaire du domaine public.

Une réunion de chantier doit être programmée début septembre entre les différents intervenants.

Une opération de communication sera réalisée prochainement à l'attention de la population et plus particulièrement des riverains.

#### **A - Révision du plan de financement et demande de subvention FNADT en accord avec l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot :**

Mme Comba, Adjointe chargée du dossier, indique que la délibération révisé celle prise en date du 31 mars 2016 et transmise au contrôle de légalité le 07 avril 2016.

Le coût de cette opération est estimé à 53 076 € T.T.C., soient 44 230 € H.T.

Mme Comba rappelle que le Conseil Municipal a déjà obtenu l'attribution de la D.E.T.R. 2016 et de la subvention sénatoriale.

Elle annonce que ce projet pourrait être éligible aux aides délivrées dans le cadre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT), au titre de la Charte Interrégionale Vallée du Lot 2015-2020. Elle précise que le plan de financement intégrant cette nouvelle aide se présente de la façon suivante :

<b>- Coût des travaux :</b>	<b>44 230 € HT</b>
- D.E.T.R. (30 %)	13 269 €
- FNADT (11,30 %)	5 000 €
- Réserve parlementaire (10,17 %)	4 500 €
- Partenariat EDF (10 %)	4 423 €
- Dons (6.88 %)	3 038 €
- Autofinancement communal (31.65 %)	14 000 €

Mr le Maire soumet ce dossier à l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter Mme la Préfète du Lot par l'entremise de l'Entente de la Vallée du Lot, afin de bénéficier d'une subvention au titre du FNADT,
- **Valide** le plan de financement défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à M. le Sous-Préfet pour enregistrement.

#### **B - Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec EDF :**

Mme Comba, Adjointe chargée du dossier d'aménagement des berges du Lot, indique que l'entreprise EDF a donné par courrier son accord de principe pour une aide financière d'un montant de 4 423 € sur un coût total estimé à 53 076 € T.T.C., soient 44 230 € H.T.

Cette aide sera versée selon des modalités définies par une convention qui n'a pu être transmise avant la tenue du conseil municipal compte tenu des congés.

Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature de la convention par principe et sur la base du courrier d'engagement annexé à la présente délibération,
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à M. le Sous-Préfet pour enregistrement.

#### **C - Autorisation pour l'acceptation de dons (d'entreprises et d'associations) et affectation de ces dons au financement de cette opération :**

La commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement des berges du Lot dont le coût est estimé à 53 076 € T.T.C. (soient 44 230 € H.T.).

Une entreprise et plusieurs associations locales proposent de participer à ce financement. Il s'agit de :

- l'AAPPMA de Cajarc pour 375 €
- l'AAPPMA de Villefranche-de-Rouergue pour 375 €
- la Fédération de pêche de l'Aveyron pour 375 €
- la Fédération de pêche du Lot pour 375 €
- du Club nautique de Cajarc pour 500 €
- du Club de Jet Ski de Cajarc pour 100 €
- l'entreprise Borredon pour 938 €

Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le don d'un montant de 375 € de l'AAPPMA de Cajarc,
- **Accepte** le don d'un montant de 375 € de l'AAPPMA de Villefranche-de-Rouergue,
- **Accepte** le don d'un montant de 375 € de la Fédération de pêche de l'Aveyron,
- **Accepte** le don d'un montant de 375 € de la Fédération de pêche du Lot,
- **Accepte** le don d'un montant de 500 € du Club nautique de Cajarc,
- **Accepte** le don d'un montant de 100 € du Club de Jet Ski de Cajarc,
- **Accepte** le don d'un montant de 938 € l'entreprise Borredon.
- **Décide** d'affecter l'ensemble de ces dons aux dépenses liées aux travaux d'aménagement des berges du Lot, inscrites au budget communal 2016 sous l'opération 105,
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à M. le Sous-Préfet pour enregistrement.

Les membres du conseil insistent sur la nécessité d'avoir une réflexion sur des aménagements à plus long terme.

## **2 – Proposition de validation de la zone tampon du chemin de Saint Jacques de Compostelle sur le territoire de la commune :**

Madame Dubois, adjointe au Maire présente à l'assemblée le résumé des échanges tenus le 23 juin 2016 à Figeac relatifs aux propositions de zones tampons des chemins de Saint-Jacques de Compostelle dans le Lot.

Cette proposition, sur fond IGN et fond parcellaire, a été élaborée sur la base d'un relevé terrain de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot (UDAP) après constatation de l'agrément paysager et patrimonial du sentier et de son environnement immédiat.

Madame Dubois adjointe au Maire rappelle dans le même temps que ces zones tampons ne constituent pas à ce jour une Servitude d'Utilité Publique mais bien une zone de sensibilité partagée par l'Etat et les collectivités au regard des enjeux portés par le Chemin.

Elle rappelle enfin que le travail initié par l'UDAP s'inscrit dans la continuité de la Loi Création Architecture et Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 qui prévoit dans son article L. 612-1 la définition, en concertation avec les collectivités concernées par le bien inscrit au patrimoine mondial, d'une zone tampon et d'un plan de gestion autour de chaque bien.

Consciente des enjeux présents sur le territoire de la commune de CAJARC et compte-tenu de ces éléments, Mme Dubois, adjointe au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider sans réserve la proposition de zone tampon sur le territoire cajarcois telle qu'annexée à la présente délibération et propose que la collectivité se tienne à disposition de l'Administration dans la phase d'élaboration du plan de gestion de cette zone tampon ; lequel devrait permettre de protéger et mettre en valeur le chemin sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, vu l'exposé de Mme Dubois adjointe au Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de valider sans réserves la proposition de zone tampon proposée sur son territoire telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **Décide** se tenir à disposition de l'Administration dans la phase d'élaboration du plan de gestion de cette zone tampon ; lequel devrait permettre de protéger et mettre en valeur le chemin sur le territoire de la commune,
- **Transmet** la présente délibération à M. le Sous-Préfet pour enregistrement.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois en mairie.

### 3 - Questions diverses :

#### A – Information sur l'étude d'impact sonore :

Madame Géraldine Comba adjointe au maire, informe l'assemblée de l'accueil favorable réservé par les riverains aux membres de l'équipe chargée de la réalisation de cette étude. Le rapport final après analyse des résultats devrait parvenir en mairie début octobre. Madame Comba informe également que la facture résultant de cette prestation sera réglée sur deux exercices comptables, celui de 2016 pour 60 % et celui de 2017 pour le solde. La mention « payée en deux fois sera apposée sur la facture dès réception de celle-ci.

#### B- Problème de gestion des salles communales :

Madame Géraldine Comba adjointe au maire, informe l'assemblée des soucis rencontrés en matière de gestion des salles communales. Le courrier de l'association « Détente et Loisirs » qui se plaint d'un manque à gagner en vente de boissons fraîches lors de sa dernière activité suite à la défaillance du frigo de la salle des fêtes (défaillance non signalée en mairie par les utilisateurs précédents) et sollicite le conseil pour une occupation à titre gratuit pour le concours qu'elle organise le 9 octobre en compensation des pertes. Monsieur le Maire demande que le conseil se prononce pour ou contre la gratuité exceptionnelle accordée à « Détente et Loisirs » en compensation des pertes en vente de boisson fraîches.

Le conseil municipal, vu l'exposé de Mme Comba adjointe au Maire, après en avoir délibéré et à la majorité (8 voix pour, 4 contre et 1 abstention) :

- **décide** d'accorder à titre exceptionnel et non renouvelable la gratuité d'occupation de salle à l'association « Détente et Loisirs » pour l'organisation de son concours du 9 octobre.

#### C – Informations diverses :

- vu l'absence de l'adjoint aux finances, Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine municipalité, date fixée au jeudi 08 septembre à 19 h le point du choix de réaliser ou non un nouvel emprunt pour un projet d'ampleur.

- Madame Géraldine Comba, adjointe au Maire informe l'assemblée du courrier reçu le 10 août de la part de l'Entente cycliste St Projet/Saillagol concernant la randonnée cyclo « Au tour des Châteaux » (châteaux de Bouziès, Cabrerets, Montbrun, Cenevières Saint Cirq Lapopie et Saint Projet) qui passera par Cajarc.

- Monsieur le Maire lit à l'assemblée le courrier qu'il adresse à l'attention de Monsieur le Président du Grand Figeac et concernant « *la sollicitation de la FDEL envers certaines communes du territoire, dont Cajarc, afin d'y implanter des bornes de recharges pour voitures électriques. La part d'investissement, après subvention, ainsi que les frais de fonctionnement liés au projet s'avérant trop élevés mon conseil municipal a décliné cette proposition considérant qu'il était essentiellement lié au développement du territoire et que ce fait était de compétence communautaire* ». En conséquence de la décision de son Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande la possibilité d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire du Grand Figeac afin d'en débattre au sein de cette instance.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a adressé à Grand Figeac qui gère la piscine une demande d'élargissement de l'amplitude d'ouverture de cet équipement au-delà du 31 août en raison des fortes températures annoncées pour les jours à venir et de la demande répétée des citoyens à pouvoir bénéficier de la structure plutôt que de la voir fermée alors que les températures d'été sont toujours bien présentes.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée des problèmes de dégradations du matériel de signalisation aux écluses d'entrée de ville, route de Cahors et route de Figeac. Plainte sera déposée suite à l'identification d'une personne ayant procédé à la dite dégradation.

Séance close à 20h 38

.....